

Sport Nautique Bisontin - Versement d'une subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Sport Nautique Bisontin gère la Piscine de Port-Joint. Les conditions météorologiques particulièrement défavorables de l'été 1993 n'ont pas favorisé la fréquentation de cette installation nautique.

Afin de ne pas pénaliser outre mesure la trésorerie du SNB, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer, par anticipation, la subvention annuelle d'un montant de 150 000 F qui sera inscrite au budget primitif 1994, conformément à la convention conclue le 6 avril 1993 avec cette association.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition, et en cas d'accord, à autoriser l'ouverture par anticipation au budget primitif de l'année 1994, d'un crédit de 150 000 F au chapitre 945.180.657.92038.20300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.